



Boostez vos innovations !



Sommaire

🕒 Introduction	2
○ En quelques mots	2
○ En quelques chiffres	2
○ Contexte	3
🕒 Le fonds de maturation Conectus Alsace®	4
○ Comment ?	4
○ Pour quoi ?	4
○ Le comité d'engagement	4
○ Le mode de gestion ?	5
○ Quels résultats ?	5
○ Les perspectives ?	6
🕒 Contacts	7

Le fonds de maturation Conectus Alsace® : Plus de 3 ans d'expérience et des résultats concrets !

Lors de sa création en 2006, Conectus Alsace® a souhaité combler un gap dans la chaîne de financement de l'innovation : la maturation de projets innovants issus de la recherche publique de sorte à optimiser leur transférabilité pour une exploitation économique.

Véritable pionnier dans le type de financement alloué en France, Conectus Alsace® compte aujourd'hui 40 projets financés à hauteur de 4 564 494 d'euros* (flux réel vers les porteurs)

En quelques mots

La preuve de concept - 18 mois de travaux – un comité d'experts qualifiés indépendants pour l'évaluation – des financements publics de la Région Alsace, la Communauté Urbaine de Strasbourg, les départements, OSEO, le Ministère de la recherche, des membres de Conectus Alsace® – pour une exploitation industrielle et/ou commerciale facilitée des résultats issus de la recherche publique – une auto-génération partielle du fonds – une gestion financière sous forme d'avance remboursable par OSEO – une impulsion pour la création d'entreprise.

En quelques chiffres

Sur les projets déjà terminés, **55%** ont leur valorisation en cours.

En 2010, **3 des 6 lauréats** de la catégorie « création-développement » du concours création développement OSEO **sont issus du fonds de maturation**, 1 projet est issu d'un **ANR émergence** (alternative au fonds).

Sur le nombre total de projets échus ou en cours, 43% des projets ont une valorisation réalisée ou engagée aujourd'hui :

- 82% par une création d'entreprise en Alsace, soit **9 entreprises innovantes créées** et 5 en pré-incubation
- et 18% par un transfert vers une entreprise existante, soit **3 contrats de valorisation** signés avec des entreprises établies.

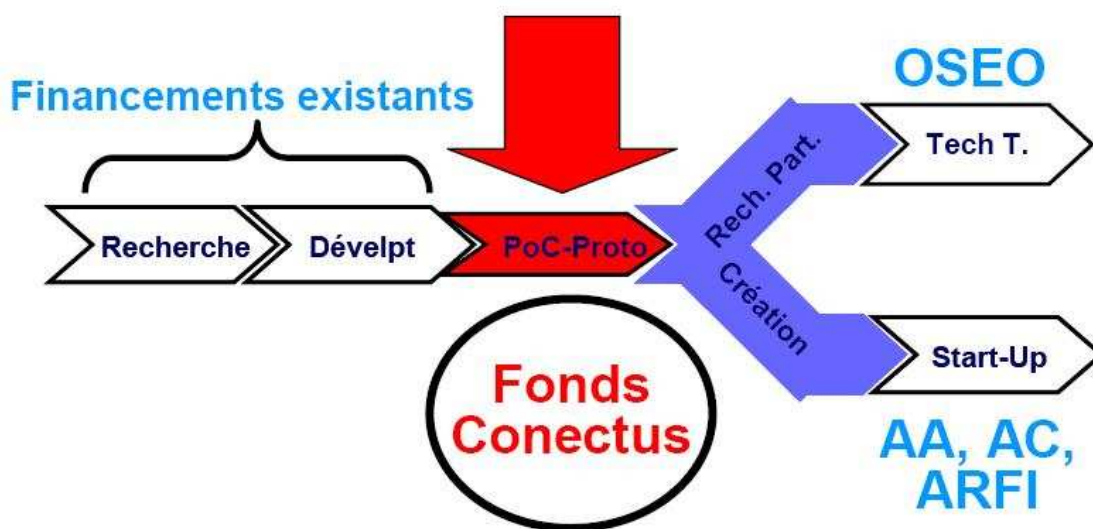
Selon le mécanisme d'avance remboursable en cas de succès, **1 remboursement intégral** a pu être opéré en moins de trois ans, et deux remboursements sont initiés.

Contexte

Par essence, l'innovation issue de la recherche comporte une grande prise de risque, les résultats obtenus devant lever encore un grand nombre de verrous, la recherche menée au sein du laboratoire n'ayant pas vocation à aboutir à des produits, procédés ou méthodes exploitables à moyen ou court terme. De nombreuses inventions issues de la recherche académique ne sont donc pas traduites en activité économique par manque de maturité. Leur stade de développement n'est pas suffisant pour qu'elles puissent déboucher sur des innovations transférables dans de bonnes conditions vers l'entreprise. Ce constat est encore plus marqué dès lors qu'on souhaite transférer des résultats vers une PME/PMI ou une start-up. Il leur est en effet difficile de prendre le risque d'investir dans une innovation dont l'exploitation ne peut être garantie à ce stade. Les barrières sont encore nombreuses et peuvent porter tant sur les caractéristiques requises, la réglementation, les coûts de production, l'industrialisation, etc. Il faut donc une certaine assise pour engager un tel risque et par ailleurs disposer des compétences internes pour absorber la complexité d'une innovation.

C'est pourquoi, il est devenu évident que la recherche publique devait pouvoir absorber une prise de risque complémentaire. Le principal levier pour se faire réside dans le financement puisque celui alloué à la recherche s'arrête en général à un stade où les technologies ne sont pas encore complètement prouvées, typiquement avant d'obtenir un prototype ou des données suffisantes pour établir la performance globale d'une technologie du côté de la sphère publique.

Rappel du schéma de financement



Aujourd'hui, ce constat est partagé au niveau national. Dans le cadre de l'appel à projet visant la mise en place des sociétés de valorisation grâce au grand emprunt, « **Le financement de la phase de « maturation » est insuffisant.** Les expériences observées à l'étranger montrent qu'un montant équivalent à 1,5% du budget de la recherche académique devrait être disponible pour cette phase, au lieu de 0,1% actuellement. Or, ce sont toutes les formes de « co-crédation de valeur » publiques-privées qui sont stimulées par la phase de maturation : les transferts de licences à l'industrie, les créations de start-up, mais aussi la recherche contractuelle, qui bénéficie de ce ressourcement technologique »

Le fonds de maturation Conectus Alsace®

Comment ?

Grâce à de nombreux partenaires (Ministère via l'ANR, Région, OSEO, Communauté Urbaine de Strasbourg, Conseils Généraux, CNRS, Université de Haute Alsace, Université de Strasbourg), Conectus Alsace® a pu mettre en place un fonds de financement pour la maturation de projets innovants, dont l'objectif est d'amener les innovations à un stade où un industriel, ou tout autre investisseur, estime pouvoir s'engager.

Pour quoi ?

Le principe est de s'intéresser prioritairement aux projets qui disposent déjà d'un titre de propriété intellectuelle et qui offrent les meilleures chances de valorisation au terme d'une période de trois ans.

Au terme des travaux de maturation, l'invention doit disposer de toutes les caractéristiques permettant une valorisation aisée (données, tests, prototype fonctionnel).

La sélection des projets reposent donc sur trois types de validation :

- validation de la propriété intellectuelle à travers une étude de liberté d'exploitation et/ou de brevetabilité (prestataire externe),
- validation du potentiel de marché à travers une étude de marché et de positionnement concurrentiel (prestataire externe),
- validation de la faisabilité technique. Le porteur de projet soumet un projet selon un canevas défini incluant les besoins pour opérer les travaux complémentaires en termes de ressources humaines, prestations externes, équipements, consommables....

Le montant alloué est de 120 k€ en moyenne pour des projets qui ne peuvent dépasser 18 mois.

Le comité d'engagement

Conectus Alsace® a souhaité mettre en place un comité d'engagement indépendant de sorte à assurer auprès des investisseurs des règles d'engagement transparentes et objectives. Il rassemble des compétences externes dans les domaines de la propriété intellectuelle, du financement, de la science (dans le domaine concerné), de l'industrialisation (dans le domaine concerné) et du marché ciblé.

Ce comité implique aujourd'hui des membres permanents que sont OSEO, l'incubateur Semia, l'INPI, le responsable du fonds de maturation au sein de Conectus Alsace®.

D'autres experts sont sollicités pour et en fonction de chaque sujet : 2 experts scientifiques et 1 représentant du monde industriel (entreprises, pôles, Agence Régionale de l'Innovation ou encore Critt).

La mise en place de ce comité permet également d'avoir un suivi interactif dans la valorisation du projet avec par exemple une première prise de contact avec l'incubateur si la création d'entreprises est envisagée.

Le mode de gestion ?

La gestion financière de ce fonds a été confiée à OSEO. Cela permet l'abondement par OSEO au fonds et d'engager une auto régénération partielle de ce fonds grâce à la mécanique d'avance remboursable en cas de succès.

En effet, les établissements bénéficiaires d'un financement au titre du fonds de maturation remboursent le montant alloué dès lors qu'ils perçoivent des retours financiers issus de l'action de transfert.

La valorisation est donc engagée par les établissements en parallèle de la réalisation technique du projet.

Toutefois, il est important de considérer le cycle de valeur lié au transfert de technologie issue de la recherche publique, qu'il se fasse via une entreprise existante ou une start-up. Une fois la preuve de concept réalisée, au terme des 18 mois maximum de financement du fonds de maturation, le résultat permet de confirmer la transférabilité et le potentiel de l'innovation. Mais il ne s'agit pas encore d'un produit ou d'un procédé.

L'entreprise va bien souvent devoir procéder à un développement industriel complémentaire, qui peut se faire par ailleurs en partenariat avec le laboratoire de recherche. Et, à la différence des entreprises établies, les start-up vont de surcroît devoir procéder à des levées de fonds pour engager ces étapes.

Cette réalité impacte directement la négociation des établissements bénéficiaires avec leur licencié quel qu'il soit. En effet, le versement de redevances est corrélé pour partie avec l'exploitation effective, permettant ainsi à l'entreprise d'investir dans l'intervalle dans le développement pour aboutir au produit. Pour les start-up, cette considération est souvent encore plus importante puisqu'elles ne disposent pas du capital requis pour payer dans le même temps les redevances et le développement tant en termes de moyens humains que techniques.

Quels résultats ?

Après un premier appel à projets fin 2006, les projets ont effectivement démarré en février 2007.

Au terme de 36 mois, Conectus Alsace® répertorie déjà 55% de valorisation engagée sur les projets échus et 43% sur l'ensemble du portefeuille.

En moins de trois ans, le fonds de maturation de Conectus Alsace® a su faire ses preuves en permettant d'accroître non seulement la détection de projets innovants, mais aussi d'engager très rapidement la valorisation concrètes des inventions.

On constate un choix prédominant vers la création de start-up avec 9 entreprises créées et 5 en pré-incubation. La preuve de concept met en confiance les porteurs de projets. Avant de prendre la décision de s'impliquer dans la création d'entreprise, ils peuvent asseoir la pertinence de leur résultat et le marché visé. Par ailleurs, le comité d'engagement rassemble autour des projets les interlocuteurs compétents pour orienter et appuyer la démarche de valorisation.

2010 témoigne de ce changement au travers des résultats au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes pour lequel 3 dossiers sur les 6 lauréats ont bénéficié d'un support du fonds de maturation permettant ainsi de mieux préparer la candidature au concours.

Concernant le transfert auprès d'entreprises existantes, 3 contrats ont été signés avec une PME et deux grands groupes. De nombreuses licences sont en cours de discussion.

La revue de presse ci-jointe décrit quelques-uns des projets valorisés.

Un remboursement intégral a pu être opéré. Avec les start-ups, le retour financier est plus long mais la création de valeur est effective.

Les perspectives ?

Poursuivre la maturation en levant des fonds complémentaires, publics et privés, en optimisant le substrat et l'évaluation !

La mise en place du fonds de maturation a permis d'accroître la détection de projets innovants à valoriser en mettant en confiance les acteurs et en sécurisant la démarche. De nombreuses demandes arrivent au fil de l'eau à présent, et les budgets ne permettent de soutenir toutes les innovations. Les dispositions de l'ANR, par l'appel à projet Emergence, permettent d'apporter une solution alternative. Un autre lauréat du concours création développement de cette année a pu être soutenu par ce biais.

L'un des objectifs aujourd'hui de Conectus Alsace® serait :

- d'apporter des financements amont pour mieux définir le substrat des projets et leur développement technologique : étudier plus en amont le marché visé et la solidité de la propriété intellectuelle avant de ne lancer un financement au titre du fonds le lancement.
- de compléter le financement actuel pour augmenter le nombre de dossiers soutenus, mais aussi pouvoir allouer des ressources dans la gestion des projets.
- et enfin contribuer par une dotation supplémentaire dès lors que la création d'entreprise est visée.

Il reste ensuite à optimiser la sélection dans le choix de valorisation.

Considérer le marché visé et le retour financier escompté est important avant d'engager un investissement au travers du fonds, que la valorisation consiste en une création d'entreprise ou en un transfert de technologie. Ce point peut encore être amélioré pour évaluer l'équilibre entre le remboursement et l'effet d'entraînement sur le territoire.

Contacts :

Caroline Dreyer-Rigot – Secrétaire générale

Téléphone : (+ 33) 3 68 85 12 88

Mail : caroline.rigot@conectus.fr

Maxime Dreyer – Chargé de Communication

Téléphone : (+ 33) 3 68 85 12 98

Mail : mdreyer@unistra.fr

 **N°Vert** **0 811 460 459**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.conectus.fr
accueil@conectus.fr